

Consultation sur le Projet d'Aménagement des espaces du 100% Web Bel Air en vue du renforcement de l'équipe CRE.

Les élus SNU ont rendu un avis défavorable au projet d'aménagement des espaces du 100% Web Bel Air en vue du renforcement de l'équipe CRE.

Lors de la présentation de votre projet, le 02 juillet, nous vous avons fait plusieurs remarques et alertes :

1/ L'agence de Bel Air souffre d'un manque important de bureaux équipés de PO (60 agents pour 47 postes).

La réquisition des bureaux du 100% Web **dégradera significativement** les conditions de travail du collectif de Bel Air. Des difficultés supplémentaires sont à prévoir pour l'ELD dans la gestion de la planification qui faut-il le rappeler prévoit également la présence de plusieurs agents n'appartenant pas à l'effectif.

2/ Actuellement le collectif rencontre déjà des problèmes au niveau du parking et de la cafétéria, l'arrivée de 10 nouveaux utilisateurs risque **d'engendrer des tensions et des conflits** au sein de l'agence.

Nous vous avons également suggéré des solutions alternatives ou complémentaires (étendre le maillage territorial par une multi implantation, ou de détendre le calendrier), sans succès.

La direction régionale n'a tenu compte d'aucune des remarques formulées par les membres du CHSCT, le projet reste inchangé et ne vise qu'à répondre à **moindre coût** à la commande de la DG.

Elle assume pleinement son choix d'ignorer l'avis des agents de Bel Air bien que cette agence soit inscrite dans la démarche NPC (Nouveau Pari de la Confiance).

Selon ses dires, les agents Bel Air **sont suffisamment bien dotés** en termes d'espace de travail, ils n'auront plus à s'étaler du côté du 100 % WEB. L'agence aurait même une **sur dotation de 2 PO** au vu des ETP !

Pour le SNU, alors que se profile dans les prochains mois un essorage dans les effectifs de Pôle Emploi et qu'à la Réunion plus de 60 000 demandeurs d'emploi restent dans l'attente d'un accompagnement, la priorité régionale ne devrait pas être d'augmenter **de 150% l'effectif des agents chargés de contrôler** les chômeurs mais bien celle de renforcer le nombre de conseillers chargés de les accompagner.

Le CHSCT s'est prononcé contre à l'unanimité des élus FO, CFDT et SNU présents.

Accident du travail, le SNU alerte l'inspection du travail

La direction régionale confirme une nouvelle fois sa vision étriquée de ses obligations envers les élus du CHSCT. Aucune alerte n'est adressée par la direction aux membres du CHSCT suite aux accidents du travail des agents. Nous avons fait la déclaration suivante :

« *Nous déplorons l'absence de communication des services de la DR vis-à-vis des membres du CHSCT suite à l'accident du travail en date du 13 juin dont a été victime notre collègue TH de Ste Clotilde.*

Les conséquences de cet accident sont graves, la collègue est en arrêt depuis, il est fait mention sur la fiche de signalement WEB d'une fracture ou d'une fêlure.

Les faits relatés sur la fiche de signalement sont de nature à prouver que la direction a délibérément choisi de ne pas informer les élus du CHSCT, puisque l'évènement a été classé sans suite !

Nous avons repéré plus de 15 accidents de travail enregistrés dans LISA Sécurité depuis le début 2018, aucun d'eux n'a fait l'objet d'un signalement aux membres du CHSCT.

Ces agissements peuvent être considérés comme une entrave au fonctionnement du CHSCT, nous ne pouvons tolérer le non-respect du code du travail et de son (art L4612-5) en particulier.

Nous vous informons que nous transmettrons notre alerte à l'inspection du travail afin qu'un rappel à la loi vous soit adressé. »